

Numéro 11 - 14 mars 2023

**La Fédération des travailleurs et travailleuses
du Québec tient son 33e Congrès**

**Pour une plus grande unité d'action
à la défense des droits et une discussion
ouverte sur l'avenir du syndicalisme**

- Pierre Chénier -



- **Le travail en commissions**
- **Déclaration de politique sur la pandémie de COVID-19**
- **Des résolutions sur des sujets de préoccupation**

**La Fédération des travailleurs et travailleuses
du Québec tient son 33e Congrès**

**Pour une plus grande unité d'action
à la défense des droits et une discussion ouverte
sur l'avenir du syndicalisme**

- Pierre Chénier -

Du 16 au 19 janvier, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a tenu son 33e Congrès sur le thème « La FTQ aux devants – L'Avenir du syndicalisme ». Plus de 1000 délégués et déléguées étaient présents en tout temps au congrès, et le nombre total de participants, avec les observateurs et les invités, approchait les 1200 personnes.



Le Bureau de la FTQ, 19 janvier 2023

Les principaux événements du Congrès ont été le discours du président sortant de la FTQ, Daniel Boyer, qui a pris sa retraite après neuf ans à titre de président et trois ans à titre de secrétaire général, le travail en commissions sur le thème du Congrès, la discussion et l'adoption d'une Déclaration de politique sur la pandémie de COVID-19, la discussion et l'adoption d'un vaste ensemble de résolutions, et les élections à la présidence, au poste de secrétaire général, et au Bureau de la FTQ. La FTQ a réitéré son initiative d'appeler à la tenue des États généraux du syndicalisme dans un avenir rapproché pour mobiliser tous les syndicats au Québec dans la discussion sur l'avenir du syndicalisme.

Le Congrès a été marqué par les interventions des délégués sur la nécessité de bâtir une plus grande unité d'action à la défense des droits des travailleurs et des travailleuses et des droits de tous les membres de la société, et par des discussions sur l'avenir de la FTQ et du syndicalisme. Bâtir une FTQ plus active dans la lutte pour les droits, où personne n'est abandonné à son sort, et plus influente dans l'opinion publique pour faire progresser les demandes des travailleurs, était au centre du Congrès.

Parlant avec passion, les participants au Congrès ont affirmé que la question des droits et de l'avenir du syndicalisme sont mises au premier plan par les attaques de l'État contre les conditions de vie et de travail et contre la voix des travailleurs et des travailleuses. Ils ont dénoncé en particulier le fait que la crise de la pandémie de COVID-19 a servi de terrain pour accentuer la concentration de pouvoir dans les pouvoirs exécutifs, la gouvernance par décrets ministériels par exemple, des pouvoirs qui se sont couverts d'immunité alors qu'ils s'attaquaient brutalement à ceux et celles qui maintenaient les services à bout de bras et sauvaient des vies au péril de la leur. Cela pousse les travailleurs et les travailleuses à intensifier leur lutte pour forcer ces pouvoirs exécutifs à rendre des comptes et à céder la place à de nouvelles formes de prise de décisions qui placent au centre ceux et celles qui font le travail. C'est seulement ainsi que le saccage et la privatisation toujours plus prononcés du système de santé et des services sociaux peuvent être enrayerés.

Dans ce contexte, de vibrantes interventions ont été faites sur la nécessité de développer l'appui aux revendications des travailleurs et travailleuses du secteur public pour une amélioration substantielle de leurs conditions et des services par leur effort de renouveler leurs conventions collectives. Les délégués ont dit qu'ils s'attendent à ce que le gouvernement du Québec fasse comme le gouvernement Ford en Ontario et tente d'imposer les salaires et les conditions de travail aux employés du secteur public, en refusant de négocier et en préparant une loi spéciale. Des membres des syndicats du privé sont allés au micro pour dire qu'ils vont participer à toute action en appui aux travailleurs et travailleuses du secteur public et ne vont pas laisser le gouvernement imposer les conditions. Plusieurs ont dit à quel point ils ont été inspirés par les actions des travailleurs et des travailleuses de l'éducation en Ontario pour défier la loi spéciale du gouvernement Ford, le forçant à reculer. Le sentiment est que la même chose va se produire au Québec si le gouvernement Legault suit cette voie.

C'est avec cette conviction que les délégués sont intervenus dans les commissions sur le thème du Congrès, et parlé de la revitalisation des structures de la FTQ pour mobiliser davantage les membres et faire avancer le combat pour les droits.



Discussion sur l'avenir de la FTQ, 17 janvier 2023

C'est dans cet esprit que les élections se sont tenues aux postes de direction de la centrale. Magali Picard, une militante de longue date de l'Alliance de la fonction publique du Canada, a été élue présidente de la FTQ, la première femme et la première autochtone à occuper ce poste. Elle a indiqué dans ses remarques qu'elle entend agir sur la base de la soif de changement que le Congrès a exprimée, contribuant à une FTQ plus active sur le terrain pour appuyer et faire connaître les luttes des membres de la FTQ, des membres des autres syndicats et de tous ceux et celles qui se battent pour leurs droits et la justice sociale.

Denis Bolduc a été réélu au poste de secrétaire général et les vice-présidents, qui font partie du Bureau de la FTQ, ont aussi été élus.

Forum ouvrier a participé au Congrès en faisant des entrevues avec les travailleurs sur leurs préoccupations et leurs vues sur les questions discutées au Congrès.



Le travail en commissions

Tout l'après-midi du 17 janvier a été consacré au travail en six commissions sur le thème du Congrès « La FTQ aux devants – L'Avenir du syndicalisme ». Plus de 600 délégués ont participé à ces commissions, un record de participation selon la direction de la FTQ. Le Comité des commissions a fait rapport des discussions dans la matinée du 19 janvier. Comme l'ensemble du Congrès, les discussions en commission portaient sur les actions que la FTQ doit entreprendre maintenant pour se préparer au futur.

Les commissions ont discuté du développement de la vie démocratique de la centrale dans le contexte d'une baisse de participation des membres aux instances de la FTQ. Le caractère dominant des discussions à ce sujet était que la FTQ doit revitaliser ses structures en les ouvrant davantage aux débats ouverts sur les sujets de préoccupation des travailleurs et des travailleuses dans lesquels les membres peuvent présenter et partager leurs opinions. La nécessité d'ouvrir ces débats aux retraités de la centrale a aussi été soulevée. Ces débats, ont-ils dit, sont menés dans l'optique de mener des actions qui s'adressent aux membres et aussi à l'opinion publique, dans le but d'influencer le cours des choses et de mettre en évidence l'importance des travailleurs et des syndicats dans la société.



La question d'accroître le taux de syndicalisation au Québec, y compris en augmentant le membership dans la FTQ, pour assurer la défense des droits des travailleurs et des travailleuses, était aussi au centre des discussions. La question de syndiquer les travailleurs et les travailleuses les plus vulnérables et précaires, notamment les travailleurs migrants, en s'adressant à leurs préoccupations et en les défendant, a été soulevée par de nombreux participants. D'autres ont dit que la FTQ doit porter une attention spéciale à ses membres les plus vulnérables tout en s'organisant pour élargir son membership. Ils ont mentionné en particulier les personnes qui oeuvrent dans les résidences privées pour aînés et dans les Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) comme préposés ou aux cuisines ou à l'entretien qui ont les pires conditions de travail et qui perdent des membres au privé.

De nombreux intervenants ont souligné que les gouvernements s'attaquent de manière virulente aux droits des travailleurs et des travailleuses et aux droits de tous les membres vulnérables de la société, et s'attaquent aussi aux syndicats par des décrets et des lois spéciales et de la désinformation comme quoi les syndicats défendent des intérêts spéciaux et non le peuple et la société. Ceci, ont-ils dit, est aussi un obstacle à la syndicalisation et ne peut être combattu avec succès sans que les syndicats interviennent davantage sur la place publique pour défendre les droits de tous ceux et celles qui sont attaqués et mettre de l'avant la justice sociale.

La question de développer les formes qui servent le contenu de la défense des droits était au coeur des discussions. Les intervenants ont souligné que, quel que soit la démarche utilisée pour élargir le mouvement syndical, les travailleurs et les travailleuses doivent faire partie de la solution et être mobilisés dans le processus. Le Congrès a adopté la résolution suivante :

« Il est proposé que le Bureau de la FTQ priorise le dossier de la syndicalisation, notamment en considérant la création d'un comité permanent sur cette question, afin de favoriser les échanges, le partage des connaissances, et l'optimisation de la collaboration entre les syndicats affiliés. »



Déclaration de politique sur la pandémie de COVID-19

Le Congrès de la FTQ a adopté à l'unanimité la Déclaration de politique sur la pandémie de COVID-19 [1] préparée par le Service de la recherche de la Fédération. La déclaration examine de façon très détaillée l'impact qu'a eu la pandémie sur quatre grands aspects : le travail, la société, la

politique et l'économie. Elle propose des résolutions sur chacune de ces sections principales.

On lit dans l'introduction de la déclaration :

« La très grande majorité des Québécois et des Québécoises ont pris acte de l'urgence d'agir, suivi les consignes sanitaires et démontré leur solidarité en s'épaulant dans ces moments difficiles. Ce sont les travailleurs et les travailleuses de la première ligne qui ont permis à la société de continuer de fonctionner, le plus souvent au détriment de leur propre santé. Face à cette crise inédite, la FTQ et ses syndicats ont déployé des efforts considérables afin que les travailleurs et les travailleuses ainsi que la population soient protégés et soutenus.

« La pandémie a mis en lumière les failles de la société en plus d'exacerber des problèmes déjà existants. La précarité des emplois, les bas salaires, un filet social insuffisant, le manque de logements adéquats, le racisme systémique, la violence envers les femmes, le manque de ressources et de personnel dans le réseau de la santé constituaient de grandes vulnérabilités face au virus. Les inégalités se sont transformées en lignes de fracture. L'état d'urgence sanitaire est rapidement devenu un prétexte pour gouverner par décrets. Le gouvernement québécois a principalement misé sur la responsabilité des individus et a laissé de côté les solutions collectives et solidaires.

« ... Face à l'indifférence et l'insouciance de ceux qui détiennent le pouvoir, il apparaît nécessaire de prendre quelques pas de reculs, de mieux comprendre ce qui s'est passé et d'exiger des réformes. Inévitablement, le Québec et l'humanité seront confrontés à d'autres crises, qu'elles soient de nature sanitaire, économique ou climatique. Il faut s'y préparer. [...] Cette déclaration de politique vise aussi à honorer la mémoire de tous ceux et toutes celles qui ont perdu la vie à cause de la COVID-19 et à souligner le courage et le sacrifice des travailleurs et des travailleuses qui ont tenu le Québec à bout de bras pendant cette crise inédite. »

Voici quelques exemples de comment la déclaration examine l'impact de la pandémie dans un domaine donné et propose une résolution :

« Un système de santé sous haute pression »

C'est sous ce sous-titre que la déclaration examine l'impact de la pandémie sur le système de santé.

Elle souligne :

« Déjà fragilisé par des décennies de compressions et de réformes néolibérales, le système de santé a été rudement mis à l'épreuve durant la pandémie. Sans le dévouement et le sacrifice des travailleurs et des travailleuses, la situation aurait été encore pire. L'hécatombe du CHSLD Herron a semé la consternation dans la population. Des personnes âgées y sont non seulement mortes de la COVID-19, mais aussi de malnutrition et de déshydratation. Avec les confinements, les problèmes de santé mentale se sont multipliés alors que les soins étaient peu accessibles.

« Avec la flambée des hospitalisations, des milliers de chirurgies ont dû être reportées. Ces problèmes étaient pourtant prévisibles. Depuis des décennies, la FTQ et ses syndicats affiliés ont fait de nombreuses mises en garde sans jamais être pris au sérieux. Les gouvernements précédents, qui ont saccagé le système de santé, portent une lourde responsabilité.

Le document propose la résolution suivante :

« QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33e Congrès de la FTQ revendique une consolidation du réseau public de santé et de services sociaux par :

- des réinvestissements massifs;
- un renforcement de la première ligne;

- des moyens supplémentaires en santé publique;
- une révision du cadre de rémunération des médecins et de leur statut;
- de meilleures conditions de travail et d'exercice d'emploi;
- un frein à la privatisation;
- une expansion des services offerts à la population comme les soins à domicile et les soins en santé mentale. »

« Une crise du logement exacerbée »

La déclaration indique :

« Le confinement et la fermeture des lieux publics ont rappelé qu'avoir un logement décent était fondamental. La pandémie a été particulièrement difficile pour ceux et celles qui habitaient un logement insalubre ou surpeuplé. Les personnes dont le domicile n'était pas adapté au télétravail ou aux études en ligne ont connu davantage de difficultés. Les capacités d'accueil des refuges étant davantage limitées, certaines femmes ont dû choisir entre l'insécurité et un milieu familial violent. La mauvaise qualité du logement a été associée à de plus grands risques de contracter la COVID-19 et à des impacts négatifs sur la santé physique et mentale. Malheureusement, les problèmes de logement n'ont fait qu'empirer depuis mars 2020. »

La résolution proposée :

« QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33e Congrès de la FTQ demande que les gouvernements reconnaissent le droit au logement et mettent en place une série de mesures dont la construction massive de logements sociaux et communautaires, la création d'un registre des baux, un meilleur encadrement pour les hausses de loyer et une lutte à la spéculation immobilière. »

« Des violations inquiétantes des droits et libertés »

« La déclaration de l'urgence sanitaire a permis au gouvernement québécois de s'arroger des pouvoirs exceptionnels... Certains droits prévus aux conventions collectives des travailleuses et des travailleurs de la santé et de l'éducation ont été suspendus au nom de l'urgence sanitaire. Des vacances annulées, des changements d'horaire et des déplacements vers d'autres établissements ont eu des effets catastrophiques. Le gouvernement a également octroyé des primes sans négocier avec les syndicats.

« La FTQ a maintes fois interpellé le gouvernement afin qu'il cesse d'utiliser la contrainte et consulte les organisations syndicales. À cet égard, le gouvernement aurait pu et aurait dû faire mieux. Sa gestion autoritaire et peu transparente a contribué à l'épuisement du personnel en plus de créer des iniquités entre les travailleurs et les travailleuses. Plusieurs ont été exclus de mesures visant notamment à bonifier leurs conditions de travail... »

Résolution :

« QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33e Congrès de la FTQ revendique des modifications à la *Loi sur la santé publique* pour mieux encadrer, par voie démocratique, le pouvoir du gouvernement en cas de crise sanitaire et l'obliger à rendre des comptes.

« QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 33e Congrès de la FTQ exige que le gouvernement québécois respecte le droit d'association et cesse d'imposer des conditions de travail par voie de décrets. »

La déclaration comprend plusieurs autres sous-titres et des résolutions correspondantes. Les délégués ont apprécié le travail sérieux qui a été fait pour la préparer et ont adopté la déclaration de manière unanime et par des applaudissements vigoureux.

Note

1. Déclaration de politique sur la pandémie de COVID-19



Des résolutions sur des sujets de préoccupation



Voici quelques unes des nombreuses résolutions adoptées au Congrès qui expriment bien l'étendue des sujets de préoccupation qui ont animé les congressistes et leur détermination à s'engager dans des actions pour résoudre les problèmes auxquels eux et la société font face.

Négociations du secteur public

La résolution appelle la FTQ, tous ses syndicats affiliés et tous ses membres à soutenir les travailleurs et travailleuses du secteur public dans leur effort pour négocier une amélioration de leurs conditions et de meilleurs services publics. La résolution exige que le gouvernement cesse sa gestion par arrêté ministériel et sa campagne pour diviser les travailleurs et les travailleuses par tous les moyens.

Des délégués du secteur privé sont intervenus pour s'engager à mener des actions en appui à leurs collègues du secteur public. Des délégués ont averti que toute tentative de passer une loi pour imposer des conditions sera fermement opposée par tous et par toutes. Une travailleuse du secteur public a dit que les lois spéciales et les décrets rendent les travailleurs et les travailleuses invisibles, éliminent leur voix et leurs revendications, surtout en ce qui concerne les plus vulnérables d'entre eux et ceux qui connaissent les conditions de vie et de travail les plus précaires.

Santé et sécurité au travail

La résolution mandate le Comité de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ à développer un plan d'action, avec le budget nécessaire, pour forcer la CNESST [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail] à adopter une réglementation qui permet une réelle prise en charge par les travailleurs et travailleuses de la prévention dans les milieux de travail.

Un délégué a fait remarquer que la Loi 27 du gouvernement Legault de soi-disant modernisation du

régime de santé et sécurité du travail s'attaque à la prévention en remettant la question dans les mains de négociations entre les employeurs et les syndicats, lorsque ceux-ci ne s'entendent pas, et dans les mains de la CNESST et ultimement du gouvernement s'il n'y pas d'entente. Les travailleurs luttent pour leur prise en charge de la prévention, de la formation, et exigent que la CNESST adopte une réglementation qui va dans ce sens pour que cesse la flambée des décès et des lésions professionnelles aux endroits de travail.

Loi anti-briseurs de grève au fédéral

La résolution réclame l'adoption d'une loi anti-briseurs de grève au niveau fédéral, qui interdit aux employeurs de recourir à des briseurs de grève externes (embauchés spécifiquement pour faire le travail normalement effectué par les travailleurs en grève) ou internes (qui travaillent habituellement dans un des établissements de l'employeur) et prévoit des pénalités financières importantes pour ceux qui persisteront à utiliser des briseurs de grève.

L'adoption de la résolution a été renforcée par la présence et l'intervention au Congrès de travailleurs sous juridiction fédérale qui sont présentement en grève ou en lockout. Les matelots d'Océan remorquage à Sorel-Tracy sont en grève depuis le 20 juin 2022, alors que les débardeurs du port de Québec sont en lockout depuis le 15 septembre 2022, et, dans les deux cas, ils sont ouvertement remplacés par des scabs. Les syndicats affiliés et les délégués ont fait une collecte de dons sur les lieux pour appuyer ces travailleurs de même que ceux de la Société québécoise du cannabis (SQDC) en grève depuis la fin mai 2022.

Un statut pour tous les travailleurs migrants

La résolution réclame que les gouvernements fédéral et provincial accordent dans les plus brefs délais la résidence permanente à tous les travailleurs et travailleuses, peu importe leurs fonctions, en attente de régularisation de leur statut migratoire de même qu'aux personnes qui vivent sans statut et Canada et qui travaillent dans la précarité absolue alors qu'elles font une grande contribution à la société et aux communautés.

La résolution s'est mérité une ovation debout de toute la salle, une expression du fort sentiment de la nécessité de l'unité d'action à la défense des droits et de la dignité de tous et de toutes, en commençant par les sections les plus vulnérables et aux conditions les plus précaires, qui a animé le Congrès. Une association à la défense des migrants était d'ailleurs présente au Congrès, et son représentant tenait des échanges avec les congressistes sur la lutte dans laquelle les migrants et leurs alliés sont engagés pour obtenir un statut complet pour tous.

La résolution a été une véritable gifle pour ceux qui aiment se livrer à la dénonciation du Québec en prétendant que le peuple québécois est xénophobe, alors qu'il ne cède pas sa place pour ce qui est de défendre les travailleurs de tous les coins du monde.

Droits autochtones

La résolution exhorte le gouvernement du Québec à adopter et à mettre en application immédiatement la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et le gouvernement fédéral à la mettre en application. Elle demande aussi au gouvernement du Québec d'accélérer la mise en oeuvre des 142 appels à l'action du rapport Viens [Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation, progrès] et d'adopter des politiques et des pratiques conformes aux « appels à l'action » de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Elle demande aussi que le gouvernement du Québec adopte et reconnaisse le jour férié établi par le gouvernement fédéral à titre de Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Cette résolution a également été accueillie par une forte ovation de l'ensemble du Congrès,

soulignant la forte relation fraternelle entre le peuple québécois et les peuples autochtones dont de nombreux Québécois sont issus pour former la nation québécoise.

Loi électorale du Québec

La résolution demande à la FTQ de participer avec tous les groupes qui participent à la vie démocratique au Québec pour corriger la loi électorale, notamment en ce qui concerne la restriction actuelle que la loi impose à leur participation aux campagnes électorales en les considérant comme des tiers. Toutes les avenues doivent être envisagées, dont des pressions politiques auprès des élus de l'Assemblée nationale, y compris des recours légaux. La résolution rappelle que les syndicats ont le mandat de défendre les travailleurs en tout temps, et que cela comprend le débat lors des campagnes électorales sur les enjeux des élections. La résolution déclare que la loi empêche les syndicats et d'autres organisations d'intervenir librement pendant les élections, les privant de faire une représentation essentielle à l'atteinte de leurs objectifs.

Un représentant d'un syndicat du secteur public est intervenu lors de la discussion sur la résolution et a dénoncé les interdictions qui ont été faites aux syndicats de publier du matériel sur les élections et des ordres qui leur ont même été donnés en vertu de la Loi électorale de retirer du matériel relatif aux élections de leur site web.



www.pccml.ca • redaction@pccml.ca